



**Extrait du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 15 juillet à 19h30, le Conseil municipal, légalement convoqué le 8 juillet 2025, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MADELAINE, Maire.

Membres Présents : Jean-Louis MADELAINE, Robert MORANT, Djamel SAAD, Denis SCHNEIDER, Denis HILBOLD, Morgane RACLET, Sandra PARISOT BRULEY (*arrivée à 19h36*), Laetitia BETSCH, Véronique MADELAINE, Patricia PRUNELLE (*arrivée à 19h32*), Christophe PHILIPPS, Gisèle HIESIGER, Jean-Marc TRIACCA, Séverine WATZKY, Bernard HECKEL, Didier MASSON, Marielle SPENLE, Manuela GERARD, Nadine MEUNIER ENGELMANN, Nathalie DAVIDSON, Jale GUNGOR, Nuriye MUTLU.

Membres Absents excusés :

Nadine BLAISE donne procuration Didier MASSON

Karine DOPPLER donne procuration à Nadine MEUNIER ENGELMANN

Vincent JUNG donne procuration à Denis SCHNEIDER

Jérémie PHILLIPPS donne procuration à Nathalie DAVIDSON

Membre absent :

Sandrine KOLOPP

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h30.

Est nommé secrétaire de séance, Monsieur Djamel SAAD

**2025-IV-26 Approbation des nouveaux Périmètres Délimités des Abords (PDA)
autour des monuments historiques (Annexe n°7)**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L.5211-9 ;

Vu le Code du Patrimoine et notamment l'article L.621-31, R.621-94 et suivant ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L. 123-1 et suivants et R.123-9 et suivants ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 153-60 ou L. 163-10 ;

VU la proposition de l'architecte des bâtiments de France d'élaborer des périmètres délimités des abords (PDA), en remplacement du périmètre de 500 mètres existant autour du monument historique de la commune de Phalsbourg ;

VU la délibération du conseil municipal de Phalsbourg 2021-VIII-22 en date du 13 décembre 2021 donnant un avis favorable au projet des Périmètres Délimités des abords (PDA) ;

VU la délibération du conseil municipal de Phalsbourg 200-V-15 en date du 28 novembre 2022 donnant un avis favorable sur les projets de Périmètres Délimités de Abords (PDA) conformément aux dossiers validés par l'architecte des Bâtiments de France ;

VU l'arrêté préfectoral DCAT/BEPE/n°2024-276, en date du 13 décembre 2024, prescrivant l'enquête publique unique, relative à l'élaboration d'une aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) et de la création de Périmètres Délimités des Abords (PDA) ;

VU la consultation des propriétaires des monuments historiques ;

VU le rapport, les conclusions et l'avis du commissaire-enquêteur remis à la ville de Phalsbourg le 24 mars 2025 ;

VU l'avis favorable du commissaire-enquêteur sur les projets de PDA avec une recommandation ;

Considérant que l'ensemble des membres du Conseil Municipal ont disposé de l'intégralité des documents et informations préalablement au vote ;

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE les nouveaux Périmètres Délimités des Abords (PDA)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

INDIQUE que conformément à l'article R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois. Une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

Le Maire :

Jean-Louis MADELAINE

Pour extrait conforme

Phalsbourg, le 17 juillet 2025

Le secrétaire de séance :

Djamel SAAD